

**- CTPD du 18/11/2008 -**  
**Déclaration liminaire du SNADGI-CGT**

Monsieur le Président,

Le démembrement des missions cadastrales programmé dès la « mission 2003 » a donné lieu à des luttes et mobilisations importantes des personnels. Le SNADGI-CGT et les personnels se sont donc déjà prononcés contre toute fusion CDI/CDIF.

Mais comme une priorité politique chasse l'autre, après avoir transférés 8 emplois aux 3 CDI de Garges pour ce qui devait être la phase terminale de la fusion CDI/CDIF au niveau départemental au 01/02/2009, vous nous soumettez aujourd'hui la réimplantation de ces emplois au CDIF Plaine-de-France au 01/09/2009.

Ce que nous avons qualifié de rétropédalage dans une réunion informelle qui abordait le sujet, ce CTPD pourrait aussi bien être qualifié de « mouture moderne des Ateliers nationaux de 1848 », où l'on faisait creuser et reboucher des trous aux ouvriers sans travail, ou encore à une version « kitschissime » d'un nouvel épisode des Shadocks, mais sans doute préférerez-vous le qualifier d'« avancée pragmatique sur le chemin des réformes nécessaires ».

Pourtant, même cette opération risque de rester virtuelle au moins pour partie à cause des départs en retraite déjà programmés au CDIF d'ici le 01/09/2009 et du plan de suppression d'emplois que nous aurons à examiner prochainement. Le CDIF Plaine-de-France risque donc de se trouver en situation réellement difficile.

En tout état de cause, la mise en place du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) s'en trouve ainsi avortée et ne reverra pas le jour avant 2012.

Quant au Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre (TPGC), il est d'ores et déjà une coquille presque vide de sens puisque le Val d'Oise détient le record national des postes vacants de Techniciens-Géomètres au 01/09/2008. Pourtant le chantier programmé de la vectorisation des plans communaux se poursuit.

L'avenir des missions cadastrales est donc très sombre et on ne peut que souligner la conscience professionnelle des collègues qui les assurent au quotidien dans un contexte aussi aléatoire.

Nous comprenons d'autant moins qu'aucune amélioration concrète de la prise en compte des frais de déplacements des Techniciens-Géomètres n'ait pu se dégager au niveau départemental au lieu d'une fin de non recevoir, d'un rappel de la réglementation en vigueur et d'une menace de retenue sur salaire pour service non-fait qui leur ont été opposés.

Les responsabilités de la DG et de la DSF du Val d'Oise sont engagées mais ne nous semblent pas clairement assumées ou alors suivant les critères d'un service minimum que nous refusons.

En effet, en réimplantant des postes de B lors de la mise en place du PELP la DSF devait logiquement permettre de relever le niveau de technicité nécessaire à la mission d'évaluation des locaux professionnels et à la gestion et au contrôle de la Taxe Sur les Bureaux, les locaux Commerciaux et de Stockage. Qu'en sera-t-il maintenant ? Le SNADGI-CGT demande que la suspension du PELP ne dispense pas la DSF d'implanter un poste de B sur le CDIF de Vallée-de-Montmorency, comme nous l'avions demandé dès 2006.

L'opération de scannage des Procès-Verbaux de locaux de référence (H) ou des locaux-type (C et Us) sera-t-elle l'occasion de faire l'inventaire des locaux encore valides et des besoins des services en la matière ? En l'absence de révision foncière, cet inventaire et l'examen des moyens de remettre à niveau la documentation sont pourtant impératifs, tant la fragilité juridique des évaluations est évidente et coûte cher à l'Etat en contentieux complexes et ce, depuis longtemps maintenant.

Les bases LASCOT, de surveillance des permis de construire, et le recyclage des anomalies BNDP ont subi des cafouillages et manipulations qui permettent peut-être la production d'indicateurs présentables aujourd'hui mais qui ne peuvent faire illusion sur le niveau et la qualité de ces travaux. Mais il est vrai que même suivant la DG l'exhaustivité n'est plus à l'ordre du jour.

L'examen de la situation des missions foncières telles qu'elles sont assurées dans les services fusionnés ou non, dénote une dégradation accélérée des conditions de travail.

Dans un contexte récurrent de suppressions d'emplois, et au gré des réformes ou mutations, la compétence cadastrale s'évapore ou disparaît très vite (exemple extrême du CDIF Plaine-de-France dont l'effectif se renouvellera quasi-totalement au 01/09/2009).

La formation aux nouvelles missions agit très directement sur la réception et l'accueil des contribuables et donnent lieu à des tensions entre services.

Les organisations de travail ont été profondément bouleversées : de responsables et autonomes sur un secteur géographique, les agents sont passés à l'état de simples exécutants de tâches périodiques qui sont censées améliorer des indicateurs de gestion dont les priorités de traitement varient au gré des saisons.

Dans cette situation, ou bien les agents « résistent » à ces nouvelles organisations et sont mal notés ou appréciés, ou bien les agents se replient sur eux-mêmes ; dans les 2 cas cela génère stress, mal-être, souffrance au travail et démotivation. Comme pour la crise financière actuelle, nous nous demandons quelle crise sociale importante attendez-vous pour changer votre manière de conduire vos réformes, par ailleurs rejetées par les personnels.

Sans doute contesterez-vous ce tableau et peut-être ne correspond-il pas à celui que nous dresserait MMES TILMANT ou FRAPPIER qui ont suivis l'évolution des missions foncières sur le département.

En tout état de cause, notre déclaration liminaire appelle des réponses précises sur les effectifs réels dont les CDIF peuvent espérer disposer et l'avenir de ces structures.

Nous vous indiquons que dans un souci de cohérence, le SNADGI-CGT refusera de prendre part au vote sur vos propositions parce qu'elles laissent les moyens alloués aux missions cadastrales et foncières en CDIF bien en-deçà du nécessaire, piégés entre 2 réformes et sans perspectives.